

Organiser son déménagement

Déménager, c'est changer de pays, d'habitudes, de cadre de vie avec l'envie de pouvoir reconstituer de nouveaux repères le plus rapidement possible. L'organisation de ce transfert est primordiale pour votre équilibre et la bonne harmonie de votre famille. Voici quelques conseils pour organiser au mieux votre transfert.

Première étape : contacter un ou plusieurs déménageurs.

Pour cela il est conseillé de contacter un déménageur reconnu, qui possède une filiale dans le pays de destination ou un correspondant sérieux.

Il est préférable de contacter ces sociétés au moins 3 à 4 semaines à l'avance afin d'organiser au mieux votre transfert.

Vérifier que votre déménageur est certifié ISO 9001-2000 et surtout FIDI-FAIM. Le label FAIM est de plus en plus reconnu, voire exigé par les institutions, les administrations et les multinationales, il vous garantit un même niveau de qualité dans toutes les phases du déménagement, partout dans le monde.

Les informations à collecter et à donner aux déménageurs

Afin de vous établir un devis et d'étudier tous les aspects de votre déménagement (papiers, timing, objets fragiles à protéger, etc.), vous devez impérativement faire venir à votre domicile un représentant commercial de la société contactée.

Celui-ci devra noter scrupuleusement tous les objets que vous souhaitez expédier. Vous aurez ainsi un devis précis et l'assurance que l'équipe de déménagement aura tout le matériel nécessaire pour emballer vos effets les plus précieux le jour J.

Assurez-vous auprès de votre prestataire des documents que vous devrez fournir au départ et à l'arrivée. Si vous n'avez pas les papiers nécessaires, le timing de votre déménagement s'en trouve modifié avec parfois des conséquences assez importantes.

Comment choisir le mode d'expédition de vos effets ?

Si vous disposez d'un petit volume, l'expédition par voie aérienne sera souvent moins onéreuse que l'expédition par voie maritime. Bien entendu elle sera aussi plus rapide.

Par contre si le volume est important, l'envoi maritime sera moins cher. Compter en moyenne 10



jours avant le départ du bateau, plus le temps de transit entre les deux ports et enfin 10/15 jours pour le dédouanement et la relivraison à destination. Pour la France, il faut compter en moyenne 6 semaines de porte à porte.

Si vous souhaitez disposer de certains effets rapidement, il est parfois intéressant d'ajouter une expédition aérienne (100 kg par exemple) à celle en maritime. En règle générale, le surcoût n'est pas très élevé.

Le jour du déménagement

Le jour du déménagement nous vous conseillons de mettre de côté les effets que vous ne souhaitez pas expédier et tout particulièrement les passeports, documents, titres de transport et les valises nécessaires pour votre voyage. Essayer de confiner vos animaux domestiques dans une pièce afin que ceux-ci ne s'enfuient pas lorsque les déménageurs vont et viennent dans la maison.

Les assurances indispensables

Malheureusement, comme dans tout transport d'effets personnels, il peut survenir une avarie. Il est donc indispensable d'être couvert par une bonne assurance transport. La plupart des déménageurs vous proposent leur assurance.

Nous vous conseillons de demander quelle est cette assurance et ce qu'elle couvre exactement.

Afin d'assurer vos effets, il vous faudra établir une liste détaillée des affaires qui seront envoyées. Dans la plupart des cas, un colis non répertorié et non valorisé sur l'inventaire ne sera pas remboursé en cas de casse ou disparition.

Bon déménagement !

■ UFE